



CONSOLIDER SON PROJET D'ENTREPRISE

Certification au répertoire spécifique

Référentiel de compétences et d'évaluation

Intitulé de la certification : CONSOLIDER SON PROJET D'ENTREPRISE	
Objectif de la certification	Public visé
<p>Cette certification a pour objectifs de permettre aux titulaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir et choisir le statut juridique de son entreprise - Elaborer un plan de financement et définir la trésorerie de démarrage (BFR) - Définir un chiffre d'affaires prévisionnel - Identifier le processus d'immatriculation de l'entreprise - Procéder aux déclarations sociales et fiscales obligatoires 	<p>Cette certification est destinée à tout public (demandeurs d'emploi, salariés, retraités en complément de revenus ...) ayant un projet défini et souhaitant créer une entreprise sous divers statuts (Entreprise individuelle, SARL, EURL, SASU, SAS ...) en optant pour un régime d'imposition fiscale réel ou simplifié à l'exception de celui d'imposition de la micro-entreprise.</p>

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p>C1. Définir et choisir le statut juridique de son entreprise adapté au projet et à sa situation personnelle, par comparaison et simulation d'incidences, en prenant en compte les incidences fiscales, sociales et financières.</p>	<p>Etude de cas (C1 à C5)</p> <p><i>Production individuelle</i></p> <p>A partir de mises en situation professionnelle ou de simulation rattachées aux compétences, le candidat présente un bilan incluant a minima les points suivants :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le choix du statut est adapté à la situation et au projet - les incidences fiscales, sociales et financières sont précisées
<p>C2. Elaborer un plan de financement et définir la trésorerie de démarrage (BFR) en s'appuyant sur les différents besoins nécessaires à l'activité et les premiers frais de démarrage et prenant en compte les perspectives de CA potentiel assurant la faisabilité du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet d'entreprise et de sa faisabilité. (C1) • Le choix du statut et son argumentation (C1) • Le plan de financement (C2) • Sa trésorerie de démarrage (C2) • Le chiffre d'affaires prévisionnel (C3) • Le positionnement de son offre commerciale (C3) • Le prix de vente et sa constitution (C3) • Un descriptif des procédures d'immatriculation et de déclaration sociales et fiscales obligatoires (C4-C5) 	<ul style="list-style-type: none"> - la trésorerie de démarrage permet le lancement de l'activité - Le plan de financement est correctement rempli - le plan de financement est cohérent au regard de la situation de l'entrepreneur et de son activité.
<p>C3. Définir un chiffre d'affaires prévisionnel, en prenant en compte la clientèle et le marché envisagé, son positionnement concurrentiel, (les caractéristiques principales de ses produits et/ou services, et leur prix de vente), l'estimation des charges envisagées, afin d'en évaluer la rentabilité.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - le chiffre d'affaires prévisionnels présente une rentabilité - la clientèle et le marché sont décrits - le positionnement concurrentiel précise les caractéristiques... - le prix de vente est argumenté

		<ul style="list-style-type: none"> - l'estimation de charges (fixes et variables) est en phase avec le projet présenté
<p>C4. Identifier les processus liés la déclaration d'immatriculation de l'entreprise, en repérant les procédures et difficultés, en s'appuyant éventuellement sur les experts internes (administratif...) ou externes (réseaux consulaires, administration fiscale, ...) permettant de créer l'entreprise, et en s'assurant du bon respect des obligations et réglementation en vigueur.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - les procédures d'immatriculation de l'entreprise sont décrites et les éventuelles difficultés précisées - les experts permettant d'accompagner le chef d'entreprise dans ses déclarations sont identifiés et qualifiés - le calendrier et les pièces justificatives des déclarations par téléprocédure sont précisées et exhaustives

<p>C5. Procéder aux déclarations sociales et fiscales obligatoires en identifier les procédures et difficultés du processus de déclarations, et en s'appuyant éventuellement sur les experts internes (administratif...) ou externes (expert-comptable, administration fiscale...) en s'assurant du bon respect des obligations et réglementation en vigueur.</p>		<ul style="list-style-type: none">- les procédures de déclarations sociales et fiscales de l'entreprise sont décrites et les éventuelles difficultés précisées - les experts permettant d'accompagner le chef d'entreprise dans ses déclarations sont identifiés et qualifiés - le calendrier et les pièces justificatives des déclarations par téléprocédure sont précisées
--	--	--